

Pour la blondasse de SOS Racisme, Pierre Cassen est coupable puisqu'il a créé Riposte laïque

écrit par Christine Tasin | 23 mai 2018



Cet après-midi avait lieu encore un procès de Pierre Cassen, l'appel d'une condamnation que lui avait infligée la 17ème Chambre en septembre dernier, alors que ni lui ni son avocat n'étaient présents, ignorant le dit procès !

Procès venant après deux relaxes sur le même sujet, l'une par la 17ème Chambre, l'autre en appel, puisque les vautours droidelhomistes, avec le parquet, avaient fait appel.

Nous avons apprécié ô combien cette double relaxe alors.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/05/03/camouflet-pour-le-gouvernement-la-17e-chambre-relaxe-pierre-cassen/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/05/09/victoire-capitale-pour-riposte-laïque-la-cour-dappel-de-paris-relaxe-pierre-cassen/>

Et nous avons appris hier, par un coup de fil de Maître Pichon, que les vautours de la LDH et de la LICRA portaient l'affaire en cassation, tant la perspective de voir leur

ennemi préféré innocenté est intolérable et tant celle de perdre les prébendes que leur accordent généreusement les tribunaux à chaque condamnation d'un patriote.

Ci-dessous, réaction de Maître Pichon à la sortie du tribunal :

Les vautours... Ils ont encore sévi cet après-midi, mais ils se sont carrément ridiculisés. Pour le compte-rendu global du procès, voir l'article d'Hector Poupon sur *Riposte laïque* (qui devrait être en ligne en fin d'après-midi).

La palme à la blondasse de SOS Racisme qui a laborieusement tenté d'expliquer que, oui, bien sûr, à présent tout le monde sait que Pierre Cassen n'est pas directeur de publication mais... Mais puisqu'il n'est pas directeur de publication, il faut quand même qu'il soit reconnu responsable – et coupable ! – de quelque chose... Et la gourdasse a eu une idée de génie : il suffirait que le tribunal change son fusil d'épaule – juste son motif d'accusation... – et ne le juge plus selon la loi sur la presse mais selon la loi générale. Tout simplement.

Responsable, comment ça, me direz-vous, éberlué ?

Elémentaire, pour la blondasse : c'est bien à cause de Pierre Cassen que *Riposte laïque* existe puisqu'il l'a fondé. Il est donc responsable, il est donc coupable !

Mieux encore. C'est bien parce qu'il a ouvert la première adresse de messagerie et le premier compte paypal de *Riposte laïque* que l'association et le site existent et qu'un certain Marcus Graven y a écrit l'article qui avait déchaîné les foudres des « antiracistes ». Responsable, coupable ! Pierre Cassen doit être exécuté.

Nous nous regardions, héberlués...

C'est nouveau, ça vient de sortir. A quand le procès de l'ouvrier ayant fabriqué de couteau qui a coûté la vie à un

jeune homme de 29 ans quartier Opéra récemment ?

Si ça ce n'est pas de la haine, si ça ce n'est pas l'acharnement...

Et les deux autres avocats de la partie civile n'ont pas été en reste. Quelle équipe de minables !

Le freluquet de la LDH (ils n'aiment que les extrêmes, à la LDH, c'est soit l'éléphantésque Tubiana soit l'insignifiant gamin sans voix, sans souffle, sans esprit... Je ne sais plus ce qu'il a dit. C'était tellement insignifiant, comme lui. Je crois qu'il a bredouillé que le directeur de publication de RL à l'époque était l'américain David Martin Ferguson que personne ne connaissait et donc qu'il fallait bien condamner Pierre Cassen à sa place.

Surréaliste, je vous dis.

Quant à l'avocat du CCIF, il a pleurniché, trouvant scandaleux de voir les patriotes fêter leur relaxe et montrant aux juges des dessins de RL qu'il avait pris la précaution d'imprimer, montrant des caricatures de juges sur *Riposte laïque*. Le CCIF en est là... Pas d'argument, pas de démonstration, des accusations dignes de la guerre des boutons n'ayant aucun rapport avec les faits examinés...Le pauvre type a carrément pris les 3 juges pour des crétins primaires qui seraient capables de condamner quelqu'un parce que le journal qu'il a fondé il y a 11 ans se moquerait d'autres juges. *M'sieur, il a dit que vous aviez un bouton sur la figure....*

Mais le clou de la fête fut quand, enflammé à l'idée de faire raquer un anti-islam, **il a réclamé 15000 euros pour le CCIF**, au grand étonnement de la Présidente, qui lui a fait remarquer qu'il avait réclamé dans son mémoire 5000 et non 15000 euros... et que par ailleurs le CCIF n'ayant pas fait appel, ne pouvait espérer modifier ses demandes en première instance. Des nuls, des rigolos, même pas bons orateurs. On peut se demander de quoi ils vivraient s'il n'y avait pas la manne des accusations

de leurs associations vautour... Le RMI, le RSA, la charité publique ? Sans doute.

Bref 3 avocats puant la haine, le ressentiment, enfermés dans leurs postures, leur idéologie, leurs choix politiques, n'ayant d'avenir et les moyens de vivre que si SOS racisme, LDH, CCIF et autres officines de la haine continuent de poursuivre les Pierre Cassen et autres patriotes...

Pauvres types.